

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

La décision UL/DAJ n°132-2025 concernant les tarifs des diplômes nationaux, des DU et DIU et des formations non diplômantes du collégium SANTE pour l'année 2025/2026 est complétée comme suit.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la composante et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 12 février 2026



Hélène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

2 6 FEV. 2026

Tous publics

Les apprenants doivent s'acquitter :

- 1-Des droits d'inscription en fonction du niveau de la formation, sauf la CVEC pour les publics relevant de la formation professionnelle continue
- 2-Des frais de formation dont le montant est fixé annuellement par l'Université de Lorraine (ci-dessous)

Si le tarif 2 n'est pas proposé, le tarif complet (tarif 1) s'applique. De la même manière, si le tarif 3 n'est pas proposé, le tarif 2 s'applique ou à défaut d'un tarif 2, le tarif complet (tarif 1) s'applique.

Médecine Maieutique et Métiers de la Santé	Odontologie	Pharmacie	Faculté des Sciences du Sport-UJFR STAPS
--	-------------	-----------	--

FRAIS DE FORMATION (en sus des droits d'inscription)								
Collégium	Composante	Diplôme (intitulé précis)	TARIF 1 Tarif complet 2025-2026	TARIF 2 Tarif pour public sans financement 2025-2026	TARIF3 Tarif pour public spécifique* 2025-2026	Total des heures de formation 2025-2026	Coût horaire (par défaut : tarif / nombre d'heures total) 2025-2026	Observations 2025-2026
DIU								
Santé	Médecine Maieutique et Métiers de la Santé	Gestion de l'insulinothérapie automatisée	2 000,00 €	1 000,00 €	400,00 €	40	50,00 €	Tarif 3 applicable à la FI - création 2025
Santé	Médecine Maieutique et Métiers de la Santé	Troubles du langage et des apprentissages	1 050,00 €	1 050,00 €	500,00 €	92	11,41 €	Tarif 3 applicable à la FI - création 2025

*public spécifique : à préciser dans la colonne "Observations" (exemple : étudiants déjà inscrits dans un autre diplôme de l'UL)

